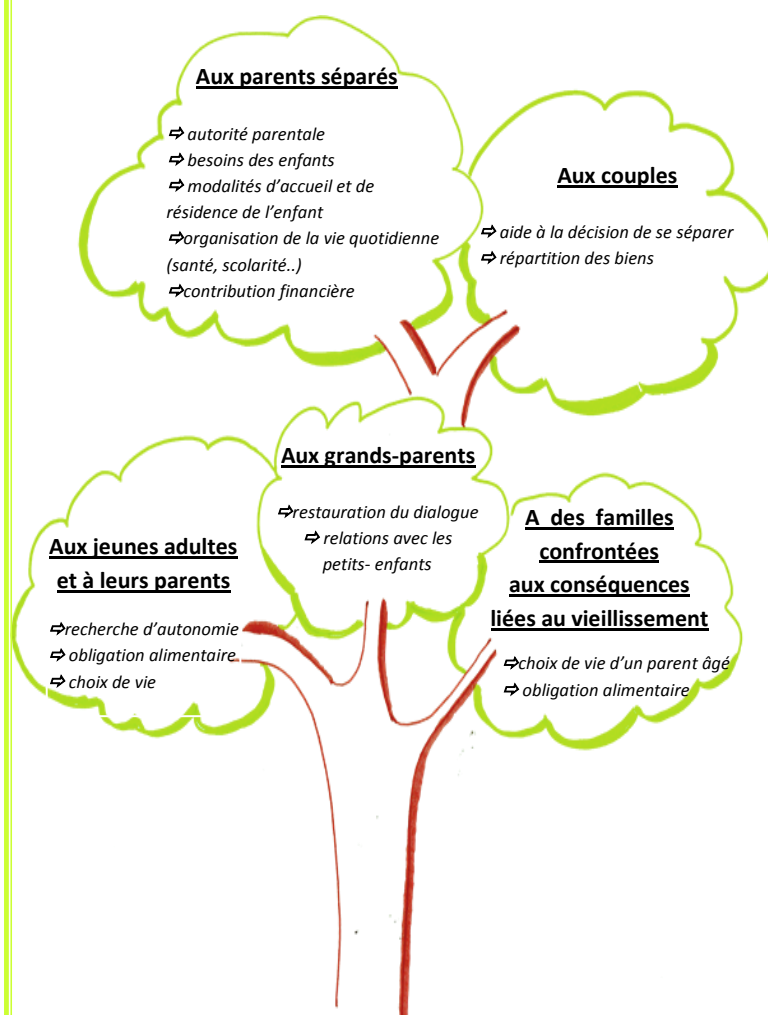


La médiation familiale

Certaines étapes de la vie (séparation conjugale, conflit familial...) peuvent mettre à l'épreuve les relations entre les membres d'une famille. Dans ces périodes, il peut être difficile de se parler, de décider et d'agir. La médiation familiale vous offre un espace d'échange. L'objectif est de vous permettre de renouer le dialogue, de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et de préserver les relations entre les membres de votre famille.

A qui s'adresse la médiation familiale?



Comment se déroule une médiation familiale ?

La médiation familiale est une démarche volontaire qui nécessite l'accord de chacune des personnes.

Un médiateur familial, Diplômé d'Etat, vous recevra dans le cadre d'un entretien d'information gratuit.

Si vous donnez votre accord pour la mise en œuvre de la médiation, des entretiens d'environ 1h30 vous seront proposés. Leur nombre varie en fonction des sujets à aborder. Vous participerez financièrement au règlement des séances selon vos ressources.

Si des accords sont trouvés, ils peuvent être rédigés par le médiateur familial. Ce document est remis à chacun et peut être homologué par un Juge, à votre initiative.

Qui contacter pour s'informer à la médiation familiale ?

L'association **le Gué** dispose d'un service de médiation familiale.

Vous serez reçu(e) par un médiateur familial dans nos locaux à **Saint- Brieuc**

ou sur des lieux de permanence à **Lannion, Guingamp, Dinan, Loudéac ou Paimpol.**

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, vous pouvez nous contacter au **02 96 33 53 68**

ou par le formulaire de contact disponible sur notre site **www. le-gue.com.**

